

CIMR deviendra une société de mutuelle de retraite à partir du janvier 2017



La Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR) devrait être transformée en une société de mutuelle de retraite à partir du 1er janvier 2017, a annoncé son président-directeur général (PDG) Khalid Cheddadi. «Tout le travail a été effectué en interne en concertation avec un cabinet de conseil juridique. Les statuts seront présentés au mois de septembre au conseil d'administration pour acter cette transformation qui sera, je l'espère, effective à partir du 1er janvier 2017», a indiqué M. Cheddadi dans un entretien publié mercredi sur les colonnes du quotidien "L'Economiste". Dorénavant,

la CIMR sera soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (Acaps), a-t-il précisé, ajoutant que des changements vont intervenir au niveau comptable également, dont les importants concernant les modalités de calcul de réserves et la gestion des actifs financiers. M. Cheddadi a fait état de «la situation confortable» de la CIMR, malgré une conjoncture économique tendue et le caractère facultatif du régime de la Caisse, faisant savoir que les projections du bilan actuariel réalisées sur la base des données arrêtées à la fin 2015, sont rassurantes. «Les projections sur 60 ans

montrent qu'elles ne cessent de progresser. Au 31 décembre 2015, les réserves s'établissaient à 40 milliards de Dirhams (MMDH), et elles devraient dépasser 1.000 MMDH dans 60 ans», a-t-il précisé, ajoutant que malgré la baisse du marché des actions, la CIMR a tout de même réalisé une bonne performance annuelle en affichant un rendement de 5pc. Actuellement, la Caisse s'apprête à investir dans le locatif industriel, en construisant des locaux à Tanger Free Zone, Tanger Med et Kénitra Atlantic, et en les mettant à disposition des investisseurs qui préfèrent souvent l'option de la location, a-t-il affirmé.